



La raison de notre espérance

La différence entre livres canoniques et apocryphes

La différence entre livres canoniques et apocryphes

« Nous distinguons ces livres saints des livres apocryphes, à savoir 3 et 4 Esdras, Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, les ajouts à Esther, la Prière d'Azarias, le Cantique des trois jeunes gens, le Récit de Suzanne, Bel et le Dragon, la Prière de Manassé ainsi que 1 et 2 Maccabées. L'Église peut bien lire ces écrits et s'en instruire dans la mesure où ils sont en accord avec les livres canoniques. Cependant, ils n'ont ni la force ni l'autorité requises pour confirmer par leur témoignage un point concernant la foi ou la religion chrétienne. Ils peuvent encore moins être utilisés pour diminuer l'autorité des livres saints. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 6

1. Apocryphe
2. Brève histoire des livres apocryphes contestés
3. Pourquoi rejeter les livres apocryphes?
 - a. Les juifs ne les ont pas reconnus
 - b. Jésus et les apôtres ne les ont pas cités
 - c. L'Église ancienne ne les a pas reconnus
 - d. Ils contiennent de nombreuses erreurs
 - e. Ils contiennent des légendes
 - f. Ils contiennent des doctrines contraires à la Parole de Dieu
 - g. Aucun d'entre eux ne se prétend inspiré ou revêtu d'autorité divine
4. La valeur des livres apocryphes

Vous avez peut-être déjà remarqué une différence entre les Bibles catholiques romaines et les Bibles protestantes. Nos Bibles contiennent 66 livres, tandis que la Bible de Jérusalem, par exemple, en contient 73. Pourquoi ne considérons-nous pas les livres apocryphes comme canoniques?

1. Apocryphe

Après avoir énuméré la liste des 66 livres de l'Écriture sainte et avoir affirmé leur autorité divine, la Confession de foi des Pays-Bas déclare : « Nous distinguons ces livres saints des livres apocryphes » (art. 6).

Que signifie le mot « apocryphe »? La signification d'un mot dépend beaucoup de son usage. À l'origine, le mot « apocryphe » signifiait « caché » (cryptique). Les juifs avaient l'habitude d'enterrer ou de cacher dans des grottes des livres religieux non utilisés qu'ils voulaient entreposer pour les conserver. Le mot a aussi désigné certains livres dont l'origine et la signification restaient obscures ou incertaines. On appelait aussi apocryphe des livres qui étaient soigneusement mis à l'écart afin d'éviter leur emploi durant les cultes d'adoration.

Aujourd'hui, le mot « apocryphe » désigne des livres religieux non inspirés écrits à la fin de la période de l'Ancien Testament et au début de la période du Nouveau Testament. Ils ne font donc pas partie des livres canoniques. Dans certains cas, on parle aussi de livres « pseudépigraphes » (« pseudo » : mensonge; « graphè » : écrits) lorsqu'ils sont faussement attribués à des auteurs connus pour les rendre acceptables aux yeux des chrétiens. Pensons par exemple au livre d'Énoch, à l'Évangile de Pierre, à l'Évangile de Thomas, aux Actes de Paul, etc. On compte un très grand nombre de livres apocryphes. L'article 6 de la Confession des Pays-Bas ne les mentionne pas tous, mais seulement ceux qui étaient contestés à l'époque de la Réformation.

« 3 et 4 Esdras, Tobie, Judith, Sagesse, Ecclésiastique, Baruch, les ajouts à Esther, la Prière d'Azarias, le Cantique des trois jeunes gens, le Récit de Suzanne, Bel et le Dragon, la Prière de Manassé ainsi que 1 et 2 Maccabées. »

2. Brève histoire des livres apocryphes contestés

Nous avons déjà vu que la Bible contient 66 livres canoniques qui ont autorité sur nos vies. Après la mise par écrit des 39 livres de l'Ancien Testament, certains auteurs juifs ont écrit des livres qui ressemblaient un peu aux livres de l'Ancien Testament. Vers 200 av. J.-C., des juifs ont traduit l'Ancien Testament en grec pour les communautés juives parlant le grec. Cette traduction s'appelle la Septante (LXX). C'est là qu'on a incorporé dans la Septante une dizaine de livres supplémentaires, qui ne faisaient pas partie de la Bible hébraïque.

Jésus et les apôtres n'ont jamais cité de livre apocryphe. Les juifs n'ont jamais reconnu ces livres. Dans l'Église ancienne, ils étaient lus et cités du fait que les Églises de langue grecque se servaient de la Septante, mais de nombreux docteurs et pères de l'Église les rejetaient comme étant non inspirés.

Vers les années 400 apr. J.-C., on a demandé à Jérôme de préparer une traduction latine de la Bible, qui, par la suite, est devenue la traduction officielle de l'Église occidentale, appelée la Vulgate. Jérôme était un grand spécialiste de la Bible. Il ne voulait pas inclure dans sa traduction les apocryphes provenant de la Septante, car il voyait bien leur aspect légendaire. Cependant, quand on l'a forcé à les inclure, il a pris soin d'inscrire qu'ils s'agissaient d'apocryphes sans valeur canonique. À partir de là, ces livres ont été incorporés dans les Bibles latines, précédés du prologue de Jérôme.

Au 16^e siècle, les réformateurs ont hérité de la Vulgate contenant les apocryphes, mais ils sont également retournés à la Bible dans les langues originales. Ils ont rejeté les livres apocryphes non inclus dans la Bible hébraïque et ils voyaient bien que ces livres n'étaient pas inspirés. Les premières Bibles protestantes ont souvent continué d'inclure ces livres, mais dans une section à part, en prenant

soin de mentionner que c'étaient des livres apocryphes. Par la suite, on a cessé de les publier dans la Bible pour éviter toute confusion.

C'est le Concile de Trente (1545-1563) qui a statué la canonicité de ces livres, en prenant soin d'éliminer la note de Jérôme qui spécifiait la nature apocryphe de ces livres. L'Église catholique romaine les appelle des livres « deutérocanoniques », comme s'ils appartenaient à un « second canon » de l'Ancien Testament, ce qui n'a pas vraiment de sens. Leur nombre exact varie selon la façon de les classer; par exemple, « *la Prière d'Azarias, le Cantique des trois jeunes gens, le Récit de Suzanne, Bel et le Dragon* » font partie de l'ensemble nommé « les ajouts grecs au livre de Daniel ». « *3 et 4 Esdras* » et « *la Prière de Manassé* » ne sont pas reconnus par les catholiques.

3. Pourquoi rejeter les livres apocryphes?

« *Nous distinguons ces livres saints des livres apocryphes* » (art. 6). Pourquoi les réformateurs ont-ils rejeté les livres apocryphes de la Septante et de la Vulgate et pourquoi devrions-nous les considérer comme non inspirés et non canoniques? Les raisons sont nombreuses, dont les suivantes.

a. Les juifs ne les ont pas reconnus

« *Le salut vient des juifs* » (Jn 4.22) et « *les oracles de Dieu ont été confiés aux juifs* » (Rm 3.2; voir Ps 147.19-20 et Rm 9.4-5). Pour l'Ancien Testament, nous sommes forcément liés à Israël et nous sommes tenus de reconnaître uniquement les livres que les juifs eux-mêmes ont reconnus comme canoniques. Les livres apocryphes n'ont été écrits ni par les prophètes ni à l'époque des prophètes, qui s'est terminée avec Malachie (voir Ml 3.1-3, 23-24, qui prépare la transition avec Jean-Baptiste et le Nouveau Testament; 1 Macc 9.27 confirme qu'à l'époque des Maccabées, les prophètes avaient disparu!).

b. Jésus et les apôtres ne les ont pas cités

Le fait que Jésus et les apôtres n'ont pas cité ces livres ne constitue pas la seule raison de les rejeter, car on pourrait répliquer qu'ils n'ont pas non plus cité le livre d'Esther. Cependant, lorsque nous tenons compte également des autres raisons, le fait que personne n'ait cité dans le Nouveau Testament ces livres longs et importants pour l'histoire juive revêt une signification particulière. Par ailleurs, Jésus et les apôtres divisaient l'Ancien Testament en trois parties : la loi, les prophètes et les écrits (Lc 24.44), et non pas en quatre (loi, prophètes, écrits et prétendus « deutérocanoniques »).

c. L'Église ancienne ne les a pas reconnus

De nombreux pères de l'Église ont nié la canonicité de ces livres, parmi lesquels nous comptons Jérôme, le plus célèbre opposant, Athanase, Cyrille de Jérusalem, Origène, Hilaire de Poitiers, Méliton de Sardes. Le fait que certains pères citaient à l'occasion ces livres ne prouve pas leur canonicité, car ils citaient également des auteurs païens. Quant à Augustin, connu pour avoir utilisé ces livres comme canoniques, il reconnaissait quand même que les juifs ne considéraient pas l'histoire des Maccabées comme la loi, les prophètes et les psaumes, ce que le Seigneur confirme en Luc 24.44. Il a aussi affirmé que l'Église a reçu cette histoire, non sans utilité, à condition qu'on la lise avec prudence,

ce qui soulève des questions sur son autorité. Même l'Église catholique romaine n'a jamais reconnu officiellement la canonicité de ces livres avant le Concile de Trente en 1546, en réaction à la Réforme.

d. Ils contiennent de nombreuses erreurs

Ces livres contiennent de nombreuses erreurs historiques, géographiques et chronologiques. Le livre de Judith dit que Neboukadnetsar était le roi de Ninive (Jud 1.1), alors que Ninive a été détruite avant son règne. On raconte faussement qu'Alexandre distribua de son vivant son royaume à ses généraux (1 Macc 1.6; voir Dn 8.21-22). Daniel aurait passé six nuits dans la fosse aux lions au lieu d'une seule (Dn grec 14.31; voir Dn 6.1-23). On présente Mardochée comme ayant vécu à Babylone, transporté par Neboukadnetsar (Esther grec 11.4), ce qui implique que sa cousine Esther avait environ 100 ans quand elle fut sélectionnée comme la plus belle jeune fille du royaume. L'auteur de la Sagesse déclare s'appeler Salomon (Sagesse 9.7-8); or, le texte est écrit en grec, de style grec, un anachronisme. De plus, dans Sagesse 4.2, l'auteur fait allusion aux jeux de lutte et de course qui n'existaient pas à l'époque de Salomon, mais que l'on pratiquait seulement chez les païens 200 ans après Salomon!

e. Ils contiennent des légendes

Ces livres contiennent des légendes fantaisistes, grotesques et parfois démoniaques. Dans Tobie, un démon assassine par jalousie et par dépit amoureux les sept maris d'une femme nommée Sara. On a utilisé le cœur et le foie d'un poisson pour créer un parfum capable de repousser le diable (Tobie 6.6-7.16-17).

f. Ils contiennent des doctrines contraires à la Parole de Dieu

On y enseigne le salut par les œuvres, la valeur méritoire des aumônes et des prières et la valeur expiatoire de notre obéissance (Siracide 3.3,30; 17.25; 29.12; 35.2-4; Tobie 4.10; 12.8-9,17; voir Rm 3.24; Ga 2.16; Ép 2.8-9). On affirme la perfection sans péché à la naissance (Siracide 13.26; Sagesse 8.19-20; voir Ps 51.7; Rm 5.12), l'efficacité des prières pour le salut des morts (2 Macc 12.43-45; voir Lc 16.17-31), l'intercession des anges et des saints défunts (Tobie 12.12; Baruch 3.4). Ces livres contribuent à glorifier l'excellence d'Israël et de ses héros, tout en recommandant des pratiques immorales, comme le mensonge.

Par exemple, Judith se défend par une longue succession de mensonges, demande à Dieu de bénir ses mensonges et utilise le nom de Dieu pour renforcer ses mensonges (Judith 9.13; 10.4; 11.4-6). Un ange mensonger dit s'appeler Raphaël (Tobie 12.15), mais déclare ensuite qu'il s'appelle Azarias, de la race du grand Ananias (Tobie 5.13). Ces livres encouragent également le suicide (2 Macc 14.41-46; voir Ex 20.13), le meurtre, la répudiation de son épouse (Siracide 25.26) et les invocations magiques (comment chasser les démons avec une recette à base de poisson, Tobie 6.5; 8.2).

g. Aucun d'entre eux ne se prétend inspiré ou revêtu d'autorité divine

Certains se présentent comme des livres ordinaires, sujets à l'erreur. Par exemple, l'auteur du deuxième livre des Maccabées fait cette déclaration inconcevable pour un livre inspiré : « *J'arrêterai là*

mon récit. S'il est bien composé et intéressant, alors j'ai atteint mon but; s'il est imparfait et sans grande valeur, j'ai tout de même fait ce que j'ai pu » (2 Macc 15.37-39; voir 1 Macc 4.46; 2 Macc 2.19-32 et la préface du Siracide). Ils ne détiennent pas la puissance de la Parole de Dieu. On ne lit pas dans ces livres des paroles proclamées avec l'autorité des prophètes qui déclaraient « Ainsi parle l'Éternel! ».

4. La valeur des livres apocryphes

Cela ne veut pas dire que ces livres n'ont aucune valeur. « L'Église peut bien lire ces écrits et s'en instruire dans la mesure où ils sont en accord avec les livres canoniques » (art. 6). On peut tirer profit à les lire. Ils ont une valeur historique et nous apprennent beaucoup de choses sur les 400 ans qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, par exemple l'histoire des juifs au temps des Maccabées.

Mais puisque ces livres ne viennent pas de Dieu, ils ne peuvent pas servir à régler, fonder ou confirmer notre foi.

« Cependant, ils n'ont ni la force ni l'autorité requises pour confirmer par leur témoignage un point concernant la foi ou la religion chrétienne. Ils peuvent encore moins être utilisés pour diminuer l'autorité des livres saints » (art. 6).

On ne peut pas établir une doctrine à partir des livres apocryphes. Ils ont la même valeur que n'importe quel autre livre humain. Ils n'ont pas l'autorité de la Parole de Dieu.

Après le prophète Malachie, Dieu a cessé de se révéler à son peuple pour leur donner la soif de sa Parole. Dieu a finalement rompu le silence quand Jean-Baptiste est venu proclamer sa Parole pour préparer le chemin au Seigneur, la Parole faite chair.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.

Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.